

Risque phytosanitaire : comment choisir sa cabine de filtration ?

Afin de protéger les utilisateurs, les fabricants de matériels agricoles proposent des cabines conçues sur le principe d'une enceinte close alimentée par de l'air extérieur, épuré généralement par un dispositif de filtration.

Quels sont les critères à prendre en compte lors de l'achat d'une cabine à air filtré ?

- 1 - L'étanchéité et la pressurisation pour limiter l'introduction de polluants par des ouvertures non destinées à la ventilation : joints des portes et fenêtres, passages des commandes du tracteur et du pulvérisateur (pédales, câbles, flexibles...).
- 2 - Le dispositif de filtration adapté aux produits phytosanitaires : 2 niveaux de filtration sont nécessaires :
 - un filtre P, pour stopper l'entrée des poussières et aérosols.
 - un filtre A, pour stopper les vapeurs.
- 3 - La climatisation fiable et efficace pour permettre de travailler portes et fenêtres fermées : l'effet de serre important dû aux surfaces vitrées de la cabine nécessite de limiter l'élévation de la température au cours du travail.
- 4 - La notice d'instruction, rédigée en français, comportant des informations sur : le type de filtration et leur durée de vie, les vérifications pour l'entretien et la périodicité des contrôles.
- 5 - Et pour plus de confort : la visibilité (essuie-glaces et lave-glaces en état de fonctionnement) et l'étanchéité au bruit.

Les conditions d'utilisation

L'utilisation d'une cabine bien conçue ne met pas l'utilisateur à l'abri de tout risque de contamination. L'introduction de produits dans la cabine peut engendrer une contamination du conducteur, d'autant plus si le recyclage de l'air par le système de climatisation est important.

Si lors de l'utilisation des produits phytosanitaires, vous ressentez un symptôme inhabituel (maux de ventre, maux de tête, irritations...), même bénin, contactez Phyt'attitude.

Tous les symptômes sont à signaler : qu'ils soient survenus au contact direct de produits phytosanitaires, lors d'une culture récemment traitée, ou lors du nettoyage du matériel.

Phyt'Attitude est un numéro vert gratuit vous permettant de signaler tout incident lié à l'utilisation de produits phytosanitaires.

Ce dispositif représente un outil majeur de connaissance des effets des phytosanitaires sur l'homme. Il permet également de repérer les produits les plus fréquemment mis en cause.

Le secrétariat du service Santé Sécurité au Travail de la MSA Marne Ardennes Meuse reste également à votre disposition : sst.blf@mam.msa.fr - 03 26 40 88 11

Pour plus d'informations connectez-vous le site MSA : marne-ardennes-meuse.msa.fr

